

DÉLIBÉRATIONS



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 28.05.2013

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.30.

Le mardi 28 mai 2013, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 21.05.2013), se sont réunis sous la présidence de Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Étaient présents :

Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire,
Mr. KACZMAREK Théodore, Mme LE BELLER Claudine, Mr. SCHIELE Marc, Mme FIORITO-BENTROB Ghislaine, Mme LOUGE Monique, Mr. LACOME Jean-Luc, Maires-Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mr. BEGUE José, Mr. FLORES Jean-Louis, Mme D'ANNUNZIO Monique, Mr. BOISSE Serge, Mme CHAUPUIS BOISSE Françoise, Mr. PEEL Laurent, Mme MASSOUE Corinne, Mme TAURINES GUERRA Anna, Mr. ANSELME Eric, Mr. POUJADE Jérôme, Mr. VIZZINI Jean-Marc, Mme SALOMON Muriel, Mr. AUZEMÉRY Bertrand, Mr. SOULAYRES Guillaume, Mr. NEBOUT Gérard.

Représentés :

Mr. NADALIN Serge (par Mr. KACZMAREK Théodore).
Mme BRIEZ Dominique (par Mme CHAUPUIS BOISSE Françoise).
Mme GARROS Christine (par Mr. DELMAS Jean-Paul).
Mme SCHIELE Sandrine (par Mr. SCHIELE Marc).
Mr. XILLO Michel (par Mr. POUJADE Jérôme).

Absents :

Melle MANZON Sabine, Mr. ANDRE Rémy.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
Secrétaire de séance : Mr. LACOME est désigné secrétaire de séance.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
L'ordre du jour de la séance est arrêté comme suit :

n° d'ordre	n° de délibération	Points de l'ordre du jour
1	---	Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29.04.2013
2	---	Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).
3	59/2013	Ressources Humaines. Modification du tableau des effectifs
4	60/2013	Ressources Humaines. Contrat dans le cadre du dispositif Contrat d'Avenir (renouvellement CAE).
5	61/2013	Subventions exceptionnelles (Associations Festi Grenade, Grenade Football Club et On y danse).
6	62/2013	Dotations scolaires - Année 2013
7	63/2013	Rénovation de l'éclairage public situé sous la halle.
8	64/2013	Déclassement et aliénation de la voie communale n° 4 située à St Caprais.
9	65/2013	Avenant à la convention de fonds de concours relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin de Montagne.
10	66/2013	Renouvellement ligne de trésorerie.

11	67/2013	Modification des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement 2013.
12	68/2013	Décision modificative n° 02/2013.
13	69/2013	Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées.
14	70/2013	Demande de subvention auprès de la CAF de la Haute-Garonne dans le cadre de l'extension du bâtiment communal « halle aux agneaux » abritant l'accueil de loisirs.
15	---	Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29.04.2013

Le procès-verbal de la réunion du 29.04.2013 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal : il est adopté par 26 voix pour et une abstention (Mr. NEBOUT qui était absent).

Informations réglementaires : Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le Conseil Municipal lui a accordée :

♦ **Décision n° 07/2013 du 29.04.2013 : Décision portant modification de la décision n° 20/2012 du 18 juillet 2012 relative aux tarifs des activités périscolaires et de loisirs. Elargissement des horaires d'ouverture et de fermeture de l'AIC à l'école de St Caprais.**

Les horaires des séquences matin ou séquences soir figurant dans le paragraphe « Accueils de Loisirs péri-scolaires », à l'article 1^{er} de la décision n° 20/2012 en date du 18 juillet 2012, ont été modifiés, à compter du 6 mai 2013, comme suit :

Ecoles La Bastide et JC Gouze : sans changement.

Ecole Les Garrosses - Saint Caprais : de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Les autres dispositions de la décision du Maire n° 20/2012 en date du 18 juillet 2012 prise dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, et relative aux tarifs des activités périscolaires et de loisirs, demeurent inchangées.

♦ **Décision n° 08/2013 du 07.05.2013 : Reprise de la concession de terrain n° 1510B (numéro de plan 145 située dans le cimetière communal, dénommé « nouveau cimetière ».**

Vu les articles 29 et 30 du règlement communal des cimetières de Grenade,

Vu l'arrêté en date du 16.12.2010 accordant la concession n° 1510B (numéro de plan 145) située dans le nouveau cimetière de Grenade, à Mr. et Mme COMMAILLE Robert,

Considérant que par courrier en date du 16.04.2013, Mr. et Mme COMMAILLE Robert ont émis le souhait de renoncer à tous les droits concernant ladite concession et de la restituer à la Commune de Grenade,

Considérant que la concession n° 1510B (numéro de plan 145) n'a fait l'objet d'aucune inhumation et qu'elle est libre de toute construction,

La concession référencée n° 1510B (numéro de plan 145) située dans le cimetière communal dénommé « nouveau cimetière » a été reprise par la Commune de Grenade.

Les concessionnaires, Mr. et Mme COMMAILLE Robert, seront indemnisés à hauteur des deux tiers du prix acquitté lors de l'acquisition de la concession, soit : 543 € x 2/3 = 362 €.

La concession référencée n° 1510B (numéro de plan 145) pourra être remise en vente.

DÉLIBÉRATIONS

N° 59/2013 - Ressources Humaines. Modification du tableau des effectifs.

Suite à la mutation sollicitée par un technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet, et afin de procéder à son remplacement dans le cadre d'une réorganisation des missions au sein du service, Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, propose :

- de supprimer un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet, au 1^{er} juillet 2013.
- de créer un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe, à temps non complet (30h/35h), au 17 juin 2013.
- de modifier le temps de travail d'un Adjoint Technique 2^{ème} classe, comme suit, suite à la réorganisation du service :

Poste concerné	Durée hebdomadaire actuelle	Durée hebdomadaire modifiée	A compter du
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe : 1	30h/35h	35h/35h	01/07/2013

Mr. SCHIELE explique qu'il s'agit d'organiser le remplacement d'un agent en poste au sein du service Culture & Communication qui a obtenu une mutation sur une autre collectivité. Il précise que le temps de travail sur l'ensemble du service reste identique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (Mr. VIZZINI, Mme SALOMON, Mr. AUZEMÉRY, Mr. SOULAYRES), approuve l'ensemble de ces propositions.

N° 60/2013 - Ressources Humaines. Contrat dans le cadre du dispositif Contrat d'Avenir.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif mis en place pour favoriser l'emploi des jeunes, Sur proposition de Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (Mr. VIZZINI, Mme SALOMON, Mr. AUZEMÉRY, Mr. SOULAYRES), décide de renouveler un contrat dans les conditions suivantes :

1 Emploi d'Avenir	Précisions sur l'aide de l'Etat
Jardinier : 1 (35h hebdo./24 mois)	75% du SMIC sur la base de 35h hebdomadaires ➤ Montant de l'aide mensuelle : 1072€

N° 61/2013 - Subventions exceptionnelles (Associations Festi Grenade, Grenade Football Club et On y danse).

Sur proposition de Mr. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer et de verser les subventions suivantes :

- à l'association **Festi Grenade**, la somme de **1149,00 €**, représentant le montant total des droits de place encaissés par la régie municipale à l'occasion du vide-grenier organisé par l'association, le 14 avril 2013.
- au **Grenade Football Club**, la somme de **1.139,00 €**, représentant le montant total des droits de place encaissés par la régie municipale à l'occasion du vide-grenier organisé par l'association, le 21 avril 2013.
- à l'association **On y danse**, la somme de **903,00 €**, représentant le montant total des droits de place encaissés par la régie municipale à l'occasion du vide-grenier organisé par l'association, le 12 mai 2013.

N° 62/2013 - Dotations scolaires - Année 2013.

Mr. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les dotations scolaires 2013, dont le détail figure en annexe.

Malgré le contexte difficile, la commune a fait le choix de maintenir les dotations aux écoles à leur niveau 2012 et de ne pas augmenter les tarifs des activités périscolaires sur l'année scolaire 2013-2014. Il explique que cela est rendu possible en partie parce que la commune va bénéficier du fonds spécifique d'aide aux communes du fait de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. L'aide sera de 90 €/enfant : 50 € d'aide pour l'application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 et 40 € pour la fraction DSR cible (Grenade est éligible à la DSR cible car elle fait partie des 10.000 communes les plus pauvres de France). Il termine en évoquant le projet éducatif territorial que la commune souhaite mettre en place avec les écoles et l'inspection académique. Il propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les dotations scolaires 2013 telles que présentées.

N° 63/2013 - Rénovation de l'éclairage public situé sous la halle.

Mr. LACOME, Maire Adjoint, indique que, suite à la demande de la commune du 26.07.2011 concernant la rénovation de l'éclairage public situé sous la halle, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération.

L'objectif principal de ce projet est d'accompagner les travaux de rénovation lancés par la Mairie en repensant l'éclairage et la mise en valeur du bâtiment. La priorité de ce projet d'éclairage est de mettre en valeur le bâtiment afin de souligner ses détails architecturaux.

Le projet de rénovation de l'éclairage de la halle a donc été étudié dans ce sens et comporte trois grandes parties : l'éclairage des abords, l'éclairage du bâtiment et la mise en lumière de la partie centrale. Le descriptif des travaux à réaliser est le suivant :

○ **Mise en lumière des abords :**

- Fourniture et pose de 20 lanternes d'éclairage décoratives suspendues équipées de source 45 Watts Cosmowhite (éclairage blanc chaud) et d'une optique routière spécifique.

○ **Mise en lumière du bâtiment :**

- Fourniture et pose, sur chacun des 36 piliers, de 4 projecteurs équipés de source LED 3x3 Watts (éclairage blanc froid pour faire ressortir la brique) et d'une optique intensive.
- Sur chaque poutre traversante, fourniture et pose d'un projecteur en applique équipé de source LED 5x3 Watt (éclairage blanc chaud), avec un angle d'ouverture de 36°.

○ **Partie centrale :**

- En l'état actuel du chantier, il n'est pas possible de proposer une simulation, mais l'idée est de faire ressortir les murs en torchis. La solution technique envisagée est de poser des réglettes à LED, discrètes et peu encombrantes, afin de mettre en valeur les murs. L'emplacement, la puissance et la couleur seront déterminés lors des essais.

○ **Economies d'énergie :**

- La rénovation de l'éclairage permettra de réduire quasiment de moitié la puissance installée :
Puissance installée actuellement : 4620 Watts (26x100+4x400+6x70),
Puissance installée rénovation : 2676 Watts (20x45+144x9+32x15).

○ **Divers :**

- Dépose des 26 lanternes de style existantes ainsi que des projecteurs vétustes.
- Le réseau d'éclairage public cheminant sur les poutres est conservé.
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique dans la commande d'éclairage public existante.
- Un livret de présentation comprenant l'implantation des luminaires ainsi que des intégrations photographiques a été distribué en Mairie le 20.02.2013 afin d'avoir une idée plus précise du rendu après travaux.
- Pour les manifestations occasionnelles (ex : concert), un éclairage spécifique d'appoint sera prévu par la Mairie ou les organisateurs d'événements.

La solution technique de l'ensemble du projet sera définitivement validée par des essais.

DÉLIBÉRATIONS

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune serait calculée comme suit :

○	TVA éligible au FCTVA	24.442 €
○	Part gérée par le Syndicat	84.700 €
○	Part restant à la charge de la commune (estimation)	55.330 €

TOTAL : 164.472 €.

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Mr. LACOME propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Mr. VIZZINI demande ce que signifie : " Pour les manifestations occasionnelles (ex : concert), un éclairage spécifique d'appoint sera prévu par la Mairie ou les organisateurs d'évènements". Il comprend qu'il n'est pas prévu d'éclairage spécifique pour les concerts.

Mr. LACOME explique que l'ambiance générale de l'éclairage de la halle va changer. Les lanternes qui éclairaient un peu partout vont disparaître pour laisser place à un système de cheminements lumineux au travers des allées. Concernant les concerts, il indique que l'on ne sait pas dire aujourd'hui si la puissance lumineuse de la nouvelle installation sera suffisante et confortable. Ce sera du cas par cas. Il fait remarquer que les orchestres disposent en principe de leur propre éclairage.

Mr. VIZZINI s'interroge sur les points d'alimentation électrique des occasionnels car il sait que le tableau est saturé. Il demande si ce problème a été pris en compte dans le cadre de ce projet.

Mr. LACOME répond par la négative. Il explique qu'il s'agit de deux réseaux séparés et que le tableau électrique ne dépend pas du réseau de l'éclairage public.

Mr. DELMAS précise que quelques coffrets électriques ont été rénovés. Il propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 55.330 €.

N° 64/2013 - Déclassement et aliénation de la voie communale n° 4 située à St Caprais.

Mr. LACOME, Maire Adjoint, fait état d'un délaissé de voie communale (VC n° 4) située à St Caprais qui n'est plus affecté à l'usage du public.

Par ailleurs, il fait part au Conseil Municipal du souhait de Mr. Gilles BRIFFAUD, représentant « Les Vergers de Bagnols », Domaine de Bagnols à Saint-Caprais, d'acquérir la parcelle issue du déclassement, c'est-à-dire la parcelle section E n°1704 d'une contenance de 29a69ca.

Il ajoute que les services de France Domaine ont estimé la valeur vénale de ce terrain à 2 200 euros HT. Le prix proposé et accepté par le requérant est de 5000 euros.

Mr. LACOME explique qu'afin de permettre à un carrier de continuer son exploitation d'extraction, il est proposé le déclassement et l'aliénation d'une voie communale située dans l'emprise de la gravière.

Mr. VIZZINI demande si les terrains jouxtant cette voie, notamment les parcelles n° 1278 et 1279, et qui n'ont pas d'autres accès, appartiennent au même propriétaire, à savoir Mr. BRIFFAUD.

Mr. LACOME confirme que toutes ces parcelles sont la propriété de Mr. BRIFFAUD ou de sa société, à savoir Les Vergers de Bagnols, et qu'elles font partie du programme d'extraction de la gravière.

Mr. SOULAYRES demande s'il n'y a pas de risques à vendre cette parcelle.

Mr. LACOME répond que c'était précisément le but de l'enquête publique et ajoute que cette voie n'est plus affectée à l'usage public depuis de nombreuses années.

Mme MASSOUE fait remarquer que c'est un bien commun que la commune cède à un particulier.

Mr. AUZEMÉRY demande quel est l'intérêt pour la commune de vendre cette voie communale.

Mr. LACOME indique que cette voie n'a plus d'usage et qu'elle mène au lac de "Lagarde", qui n'appartient pas à la commune.

Mr. AUZEMÉRY demande si le prix de vente a été accepté par l'acquéreur sans discussion, sachant que le service des Domaines l'avait estimé à 2200 €

Mr. LACOME précise que la valeur vénale établi par France Domaine est un prix hors taxes. Par ailleurs, la commune a souhaité répercuter sur le prix, l'ensemble des frais inhérents à l'organisation de l'enquête publique (temps de travail des agents communaux, frais de géomètre et d'enquête publique).

Mr. AUZEMÉRY demande s'il n'aurait pas été judicieux de lier cette vente à l'élargissement de l'aire d'arrêt de bus demandé par les habitants de St Caprais.

Mr. LACOME répond qu'il n'est pas situé au même endroit.

Mr. AUZEMÉRY rétorque que l'aire d'arrêt de bus de Bagnols n'est certes pas situé au même endroit mais que le terrain nécessaire pour son élargissement appartient au même propriétaire.

Mr. LACOME précise que ce n'est plus le cas car Mr. BRIFFAUD l'a vendu.

Mr. le Maire confirme et précise qu'il a rencontré récemment le nouveau propriétaire.

En parlant de Mr. BRIFFAUD, Mme MASSOUE s'exclame: "il n'arrête pas ! C'est bien à lui que la commune a acheté, il y a quelques années une maison à 160.000 € qui ne sert aujourd'hui absolument à rien".

Mr. le Maire indique qu'il s'agit d'une autre affaire.

Mme MASSOUE constate qu'il s'agit tout de même du même propriétaire. Elle ajoute qu'elle croit savoir que le développement de l'extraction n'est plus au programme sur St Caprais, pour les années à venir.

Mr. LACOME indique qu'un carrier anticipe toujours la fin de l'extraction d'une zone et dépose en permanence des dossiers d'extension en Préfecture. C'est le cas de la Société Midi-Pyrénées Granulats qui exploite depuis de nombreuses années une gravière de sable et graviers à St Caprais. Elle a déjà obtenu plusieurs extensions et prospecte depuis longtemps pour l'aboutissement de ce dossier d'extension. L'exploitation devrait se terminer d'ici une dizaine d'années.

Mr. LACOME ajoute que cette opération a, à terme, un intérêt public. Il explique que le lac de Lagarde sert de réserve d'eau potable à la Métropole toulousaine. L'extraction projetée va permettre l'agrandissement de ce lac, et donc du cubage de la réserve.

Mr. le Maire indique que la négociation avec Mr. BRIFFAUD n'a pas été simple. Par ailleurs, il estime que la somme demandée est normale compte tenu de l'estimation des Domaines et des frais liées à l'enquête publique supportés par la commune.

Délibération du Conseil Municipal :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2012, reçue en préfecture le 17 septembre 2013, lançant la procédure de déclassement de cette voie et chargeant Monsieur le Maire de faire procéder aux formalités de l'enquête publique prévues par le décret n°76.790 du 20 août 1976, et de signer toutes pièces relatives à cette décision ;

DÉLIBÉRATIONS

Vu l'arrêté municipal n°8/2013 en date du 31 janvier 2013 prescrivant l'enquête publique relative au déclassement du domaine public communal de la voie communale n°4 et désignant comme commissaire enquêteur Mr. PETRAROLI ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur, Mr. PETRAROLI, en date du 5 avril 2013 émettant un avis favorable, sans réserve ni recommandation ;

Sur proposition de Mr. LACOME, Maire Adjoint,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et une abstention (Mme MASSOUE),

- approuve le déclassement de la voie communale n°4 située à St Caprais,
- approuve la vente de la parcelle section E n°1704 issue de ce déclassement, d'une contenance de 2969 m², à Mr. BRIFFAUD, représentant « Les Vergers de Bagnols », domicilié Domaine de Bagnols à Saint Caprais, moyennant la somme de 5000 euros (Cinq mille euros).
- autorise Mr. Le Maire à signer toutes les pièces dans cette affaire et notamment l'acte à intervenir en l'Etude de Me BALZAME, Notaire à Grenade.
- précise que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

N° 65/2013 - Avenant à la convention de fonds de concours relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du secteur du chemin de Montagne.

Mr. LACOME, Maire Adjoint, rappelle qu'une convention de fonds de concours relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du secteur du chemin de Montagne a été signée entre la Commune de Grenade et la Communauté Save et Garonne, le 25.05.2012.

Le montant forfaitaire des honoraires pour les études de maîtrise d'œuvre s'élevait à un total de 137.515,31€ TTC, dont 37.049,03 € pour la commune de Grenade.

Suite à la signature d'un avenant n° 3 d'un montant de 5.232,50 € TTC avec le maître d'œuvre, la part incombant à la commune de Grenade a été recalculée pour un montant total de 38.394,53 €, soit 1.345,50 € en supplément.

Mr. AUZEMÉRY demande quel est le niveau de délégation entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.

Mr. LACOME répond que le maître d'œuvre fait l'analyse des offres techniques et des offres de prix. Il propose ensuite un classement au maître d'ouvrage en fonction des critères définies préalablement à la consultation (mieux disant, valeur technique, délais, ...), pour décision. Il ajoute que très souvent, le maître d'ouvrage suit l'avis du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (Mr. VIZZINI, Mme SALOMON, Mr. AUZEMÉRY, Mr. SOULAYRES),

- approuve l'avenant n° 1 à la convention de fonds de concours signée le 25.05.2012, à passer avec la CCSG précisant ce nouveau montant.
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

N° 66/2013 - Renouvellement ligne de trésorerie.

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie dont le terme contractuel est fixé au 2 juillet 2013,

Considérant la consultation lancée auprès des organismes bancaires,

Considérant la proposition en date du 14 mai 2013 du Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31,

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal, de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31, selon les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques	<p>Montant du plafond : 700.000 € maximum (capital et intérêts). Durée : 1 an. Mode de gestion : Tirage effectué sur simple demande par fax de la Collectivité, par virement sur RIB BDF (virement non facturé). Pas de gestion Internet. Préavis de tirage : 2 jours ouvrés.</p>
Mobilisation	<p>Enveloppe mobilisable par tirages successifs. Aucun montant minimal de tirage. Enveloppe remboursable à tout moment. Taux d'intérêt : Index EURIBOR 1 mois moyenné , Marge fixe : 1,70 %</p>
Calcul des intérêts	<p>Les intérêts décomptés – nombre de jours exact / 365 jours - constitueront un tirage sur l'ouverture de crédit court terme. Les intérêts seront calculés de la manière suivante : -Pour le versement des fonds : date d'émission du virement -Pour le remboursement : date effective d'encaissement du virement du TP dans les livres du Crédit Agricole. Décompte et paiement : mensuel.</p>
Commission & frais	<p>Commission de non utilisation : néant. Commission de mouvement débit : néant. Commission d'engagement : néant. Frais de dossier : 0,10 % du plafond.</p>

Dans la mesure où les élus du groupe minoritaire n'ont pas été associés au choix, Mr. VIZZINI souhaite connaître, le nom des autres organismes bancaires consultés.

Mr. SCHIELE répond que trois organismes bancaires ont été sollicités. Il cite le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne. Il indique ne pas se souvenir du troisième mais se propose de le communiquer ultérieurement aux élus s'ils le souhaitent. Il précise que seul le Crédit Agricole a répondu à la consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions (Mr. VIZZINI, Mme SALOMON, Mr. AUZEMÉRY, Mr. SOULAYRES), décide :

- de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31, dans les conditions citées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à ouvrir ladite ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

N° 67/2013 - Modification des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement 2013.

Sur proposition de Mr. SCHIELE, Maire Adjoint,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 23 voix pour et 4 voix contre (Mr. VIZZINI, Mme SALOMON, Mr. AUZEMÉRY, Mr. SOULAYRES),

décide de modifier les autorisations de programmes et les crédits de paiement 2013, votés par délibération du 29.03.2013 et d'approuver la programmation pluriannuelle des investissements telle que jointe en annexe.

DÉLIBÉRATIONS

N° 68/2013 - Décision modificative n° 02/2013.

Mr. SCHIELE, Maire Adjoint, indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'ajuster les crédits en dépenses et en recettes ouverts au budget 2013. Il présente la décision modificative n° 02/2013 dont le détail figure en annexe.

Mr. AUZEMÉRY réitère la question qu'il a posée lors de la réunion de la commission des finances. Il demande des précisions sur la vente d'un immeuble situé rue Castelbajac.

Mr. SCHIELE explique qu'il s'agit de deux appartements situés dans un même immeuble, au 60 rue Castelbajac. Le premier appartement situé au 1er étage est loué à un particulier, le second au rez-de-chaussée était mis à disposition de la Société Lyonnaise des Eaux.

Mr. VIZZINI demande si la commune avait des acheteurs potentiels à 100.000 € et si elle en aura toujours à 120.000 €.

Mr. LACOME répond que les négociations sont en cours.

Mr. SCHIELE ajoute que c'est en cours de réalisation et propose de passer au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant qu'il y a nécessité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2013 en investissement,

Après avoir précisé que cette décision modificative s'impose notamment par le changement d'un transformateur qui desservira l'ensemble des équipements du quartier, pour environ 27.000 €, qui seront imputés sur le programme ALSH,

Sur proposition de Mr. SCHIELE, Maire Adjoint,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 23 voix pour et 4 voix contre (Mr. VIZZINI, Mme SALOMON, Mr. AUZEMÉRY, Mr. SOULAYRES),
- autorise l'ajustement des crédits en dépenses et en recettes ouverts au budget 2013,
- adopte la décision modificative n° 02/2013 dont le détail figure en annexe.

N° 69/2013 - Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées.

Mme FIORITO-BENTROB, Maire Adjoint, indique que les communes de FRANCON, MONT DE GALIE, VAUDREUILLE, ont fait part de leur souhait d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA). Elle précise que par délibération du 29 mars 2013, le Conseil Syndical du SITPA a donné son accord pour inclure ces communes au sein du périmètre de compétence du Syndicat.

Conformément aux principes d'intercommunalité et notamment à l'article 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des communes membres doivent délibérer afin d'approuver l'adhésion de ces nouvelles communes.

Mr. le Maire demande à Mme FIORITO-BENTROB de situer géographiquement ces communes.

Il est précisé que :

<i>Communes</i>	<i>Arrondissement</i>	<i>Canton</i>
FRANCON	Muret	Cazères
MONT DE GALIE	Saint-Gaudens	Barbazan
VAUDREUILLE	Toulouse	Revel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes de FRANCON, MONT DE GALIE, VAUDREUILLE, au Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées.

N° 70/2013 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne dans le cadre de l'extension du bâtiment communal « halle aux agneaux » abritant l'accueil de loisirs.

Considérant que la demande en matière d'accueil de loisirs des pré-ados & ados est de plus en plus importante,

Considérant qu'il serait judicieux de créer une salle polyvalente au sein du bâtiment communal « halle aux agneaux » abritant l'accueil de loisirs, qui permettrait d'organiser diverses activités (motricité, manuelles, etc ...),

Considérant les travaux nécessaires à cette extension (plâtrerie, isolation thermique des murs, reprise et mise en conformité électrique et incendie, chauffage, reprise du sol, plafond, etc ..)

Considérant l'estimation des besoins et le plan de financement proposé :

DEPENSES

Extension du bâtiment communal « halle aux agneaux » abritant l'accueil de loisirs	6.002,65 € HT, soit 7.179,17 € TTC
---	---------------------------------------

RECETTES

CAF de la Haute-Garonne (30%)	1.800,80 €
Commune de Grenade	5.378,37 €

7.179,17 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'opération et son plan de financement,
- sollicite l'aide de la CAF de la Haute-Garonne, au taux de 30 %,
- autorise Mr. le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire.

Questions diverses.

Mr. le Maire demande si certains élus souhaitent s'exprimer.

Mr. AUZEMÉRY dit avoir une question concernant la qualité de l'eau. Il demande si une information autre que l'affichage public règlementaire, a été faite aux personnes susceptibles de boire de l'eau déclarée non potable.

Mr. le Maire répond que le problème n'a concerné que l'école JC Gouze et provenait d'un tuyau ou d'un robinet défectueux.

Mr. AUZEMÉRY souhaite savoir si une information spécifique à destination des parents a été faite.

Mr. le Maire répond par la négative. Le jour où l'analyse s'est avérée non conforme, la commune a servi de l'eau en bouteille aux enfants. Les travaux ont été faits immédiatement et ont été suivies d'une nouvelle analyse qui a donné des résultats conformes aux normes en vigueur.

Mr. VIZZINI demande des précisions sur une nouvelle tranche de travaux au bureau de Poste de Grenade.

Mr. le Maire confirme que le bureau de Poste de Grenade sera fermé du 6 juin au 20 juillet environ, en raison de travaux. La commune a proposé de mettre à disposition le local communal voisin, situé rue Castelbajac, après y avoir aménagé des toilettes. Il ajoute qu'il a par ailleurs demandé au Directeur Régional de la Poste, le maintien du guichet et du distributeur de billets. Malheureusement, la réponse a été défavorable pour des raisons de sécurité. Il convient que ces travaux vont pénaliser les grenadains, le bureau rue Castelbajac permettra uniquement le retrait des colis et des lettres en instance, ainsi que le dépôt des courriers et des paquets déjà affranchis. Une communication concernant ces travaux doit être faite dans la presse locale. La commune, pour sa part, insérera une information dans le bulletin municipal et sur son site Internet. La Poste de son côté devrait faire un affichage. Mr. le Maire s'engage à donner des précisions aux élus, notamment sur les dates de fermeture, suite au rendez-vous qu'il doit avoir avec le directeur du bureau de Grenade, le jeudi suivant.

Mr. LACOME indique que la boîte aux lettres sera déplacée durant les travaux, rue Castelbajac, sur l'actuelle porte d'entrée.

DÉLIBÉRATIONS

◆◆◆◆◆◆◆◆
Mr. le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21 h. 25.

◆◆◆◆◆◆◆◆

Pour validation :
Le secrétaire de séance,
Jean-Luc LACOME,



Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,



Pour approbation :

DELMAS Jean-Paul	KACZMAREK Théodore	LE BELLER Claudine	SCHIELE Marc
FIORITO BENTROB G.	LOUGE Monique	LACOME Jean-Luc	NADALIN Serge représenté
BEGUE José	FLORES Jean-Louis	D'ANNUNZIO Monique	BOISSE Serge
BRIEZ Dominique représentée	CHAPUIS BOISSE F.	GARROS Christine représentée	PEEL Laurent
MASSOUE Corinne	SCHIELE Sandrine représentée	TAURINES GUERRA A.	XILLO Michel représenté
ANSELME Eric	MANZON Sabine absente	POUJADE Jérôme	VIZZINI Jean-Marc
SALOMON Muriel	AUZEMÉRY Bertrand	SOULAYRES Guillaume	ANDRE Rémy absent
NEBOUT Gérard			

ANNEXES :

DOTATIONS SCOLAIRES - Année 2013 - (annexe à la délibération du Conseil Municipal du 28/05/2013)

RECAPITULATION	PROPOSITIONS BP 2012	REALISATIONS 2012	PROPOSITIONS BP 2013
Subventions "scolaire"	21 371,20	21 003,70	21 458,20
Subventions "sports"	8 527,00	4 662,00	13 492,00
Subventions "culture"	6 088,00	6 516,00	3 818,00
Subventions "économie"	2 815,00	2 315,00	2 815,00
Subventions "social"	3 218,00	3 218,00	3 218,00
Subventions exceptionnelles	2 200,00	2 000,00	2 200,00
Reversement droits de places ou locations	11 800,00	12 128,00	12 000,00
Pass Grenade	28 000,00	22 984,00	28 000,00
Contrats d'objectifs	115 814,00	113 839,00	114 263,00
Provision 2013	9 985,80		8 737,80
Total	210 055,00	186 133,70	210 000,00

Subventions "scolaire"	PROPOSITIONS BP 2012	REALISATIONS 2012	PROPOSITIONS BP 2013
Prévention routière	94,00	94,00	94,00
Parents d'élèves FCPE	0,00	0,00	0,00
Cité d'éduc à la santé et à la citoyenneté	926,00	926,00	926,00
Association Sportive du Collège	153,00	153,00	153,00
Coop. Scol maternelles (4,80€/enf), 357 enfants			
La Bastide (4,80 €/enf), 142 enfants	690,00	690,00	653,20
J-C Gouze (4,80 €/enf), 169 enfants	777,40	777,40	777,40
Réajustement suite ouverture de classe à maternelle JCG	0,00	0,00	
Les Garosses (4,80 €/enf), 46 enfants	165,60	165,60	211,60
Coop. Scol maternelles Nohi (11€/enf), 327 enfants			
La Bastide (11 €/enf), 142 enfants	1 650,00	1 650,00	1 562,00
J-C Gouze (11 €/enf), 169 enfants	1 859,00	1 859,00	1 859,00
Les Garosses (11 €/enf), 46 enfants	396,00	396,00	506,00
Coop. Scol maternelles Transport (80,50 €/classe), 12 classes			
La Bastide (80,50€/classe), 6 classes	402,50	402,50	402,50
J-C Gouze (80,50€/classe), 4 classes	483,00	483,00	483,00
Les Garosses (80,50€/classe), 2 classes	161,00	161,00	161,00
Ecole maternelle Ste Marthe (équivalent 1 classe)	80,50	80,50	80,50
Coop. Scol Elementaires (6,20 €/enf), 486 enfants			
La Bastide (6,20€/enf), 232 enfants	1 370,20	1 370,20	1 438,40
J-C Gouze (6,20€/enf), 248 enfants	1 550,00	1 550,00	1 537,60
Coop. Scol Elementaires Transport (80,50 €/classe), 20 classes			
La Bastide (80,50 €/classe), 10 classes	805,00	805,00	805,00
J-C Gouze (80,50 €/classe), 10 classes	805,00	805,00	805,00
Transport piscine élém Bastide +Gouze (forfait / école)			
La Bastide	810,00	810,00	810,00
J-C Gouze	810,00	810,00	810,00
Classes transplantées écoles élém Bastide (pour 60 enfants maxi = 10,50 €/enfant /jour)	3 150,00	2 782,50	3 150,00
Classes transplantées écoles élém J-C Gouze (pour 60 enfants maxi = 10,50 €/enfant /jour)	3 150,00	3 150,00	3 150,00
Subvention transports (St Caprais / Commune) forfait	870,00	870,00	876,00
USEP J-C GOUZE	213,00	213,00	213,00
USEP La Bastide	0,00	0,00	
Total	21 371,20	21 003,70	21 458,20

DÉLIBÉRATIONS

Autorisations de programmes et Crédits de paiement - 2013

(Délibération du Conseil Municipal du 26/05/2013)

Opération n° 1-2010 : Réhabilitation anciennes grès

	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	179 599,39 €		179 599,39 €
2011	94 301,09 €		94 301,09 €
2012	1 224,80 €		1 224,80 €
2013			- €
Total	275 125,22 €	- €	275 125,22 €

Opération n° 2-2010 : Espace intergénérationnel sous les jardins

	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	111 853,52 €		111 853,52 €
2011	876 775,88 €		876 775,88 €
2012	217 195,50 €		217 195,50 €
2013		30 000,00 €	30 000,00 €
Total	1 205 824,90 €	30 000,00 €	1 235 824,90 €

Opération n°3 - 2010 : Travaux de restauration de la travée de l'église

	Réalisé	Prévisionnel	Total
2011	65 518,82 €		65 518,82 €
2012	7 946,28 €		7 946,28 €
2013			- €
Total	73 465,10 €	- €	73 465,10 €

Opération n° 4-2010 : Restauration de l'orgue

	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	46 693,04 €		46 693,04 €
2011	71 809,52 €		71 809,52 €
2012		39 371,00 €	39 371,00 €
2013		39 371,00 €	39 371,00 €
Total	118 502,56 €	78 742,00 €	197 244,56 €

Opération n°5-2010 : Travaux de restauration de la Halle Jean Moulin

	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	45 795,19 €		45 795,19 €
2011	64 700,73 €		64 700,73 €
2012	477 658,29 €		477 658,29 €
2013		804 685,00 €	804 685,00 €
Total	1 188 154,21 €	804 685,00 €	1 992 839,21 €

Opération n°6-2010 : Construction d'un ALSH Chemin de Montagne

	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	114 098,40 €		114 098,40 €
2011	67 997,10 €		67 997,10 €
2012	1 438 552,83 €		1 438 552,83 €
2013		811 242,00 €	811 242,00 €
Total	1 620 648,33 €	811 242,00 €	2 431 890,33 €

Opération n°7-2010 : Aménagement du chemin de Montagne

	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	33 547,52 €		33 547,52 €
2013		306 690,00 €	306 690,00 €
2014		88 795,00 €	88 795,00 €
2015			- €
Total	33 547,52 €	395 485,00 €	429 032,52 €

Opération n°8-2011 : Construction d'un école et d'un restaurant scolaire Chemin de Montagne

	Réalisé	Prévisionnel	Total
2010	56 611,46 €		56 611,46 €
2011	8 955,85 €		8 955,85 €
2012	36 038,47 €		36 038,47 €
2013		700 302,00 €	700 302,00 €
2014		1 030 336,00 €	1 030 336,00 €
2015		1 130 335,00 €	1 130 335,00 €
Total	131 645,78 €	1 830 973,00 €	1 962 618,78 €

Opération n°9-2011 : Aménagement d'un espace public Chemin de Montagne

	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	84 395,07 €		84 395,07 €
2013		272 800,00 €	272 800,00 €
2014		393 275,00 €	393 275,00 €
Total	84 395,07 €	666 075,00 €	750 470,07 €

Opération n°10-2011 : Aménagement de Cours Volney

	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	36 509,78 €		36 509,78 €
2013		440 740,00 €	440 740,00 €
Total	36 509,78 €	440 740,00 €	477 250,00 €

Opération n°11-2012 : Numérisation et restructuration du cinéma

	Réalisé	Prévisionnel	Total
2012	5 418,98 €		5 418,98 €
2013		564 320,00 €	564 320,00 €
2014		131 260,00 €	131 260,00 €
Total	5 418,98 €	695 580,00 €	700 998,98 €

